

Dans le cadre de son projet de mandature 2015-2021, le Département inscrit son action dans une démarche de développement social local.

A l'instar du dispositif « culture et lien social », le Département engage une nouvelle expérimentation sur la thématique « sport et lien social », en vue de **faire émerger des actions co-construites entre acteurs du sport et de l'action sociale, au service du développement local, de la cohésion sociale et de tous les aveyronnais.**

Un appel à projets expérimental est lancé pour l'année 2018, ciblé sur 4 territoires de communautés de communes.

ENJEUX de la démarche « SPORT ET LIEN SOCIAL » :

- 1- Favoriser la cohésion sociale sur les territoires par des actions innovantes,
- 2- Accompagner et valoriser le mouvement sportif dans sa dynamique d'ouverture à des publics et des partenaires nouveaux,
- 3 - Donner des clés de développement personnel à des publics en difficulté sociale.

OBJECTIFS DANS LESQUELS DEVRONT S'INSCRIRE LES PROJETS :

1. Cohésion sociale sur les territoires et équité territoriale

- Accompagner le développement d'une offre sportive novatrice ciblant le mixage des publics et la pratique du plus grand nombre,
- Favoriser/ Créer les conditions de l'échange et rompre l'isolement en secteur rural, contribuer au « vivre ensemble » sur les territoires

Favoriser :

- ☞ la territorialisation des actions en appui des ressources locales.

2. Dynamique d'ouverture du mouvement sportif

- Créer les conditions de rencontre entre l'offre sportive associative et le public en situation d'exclusion liée au grand âge, au handicap, à la précarité...
- Donner les moyens à ce public d'intégrer les structures sportives / donner aux structures sportives les moyens d'accueillir ce nouveau public.

Favoriser :

- ☞ un lien privilégié avec les clubs sportifs,
- ☞ un lien entre des pratiques sportives locales et de grands thèmes d'intérêt général (par ex : sport/santé).

3 Développement personnel des publics en difficultés

- Construire une offre adaptée aux différents publics en situation d'exclusion, leur proposer des possibilités « d'inclusion sociale »

Les publics en difficultés identifiés : personnes en insertion, personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées, les familles et les jeunes en difficultés.

Favoriser :

- ☞ la mise ou remise en activité,
- ☞ la construction / reconstruction des personnes, retrouver un espace-temps et pouvoir se projeter, reprendre confiance en soi et retrouver l'estime de soi, sortir du cadre habituel (s'évader).

L'APPEL A PROJETS

Territoire de communauté de communes	Publics ciblés	Activités sportives
Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène	Personnes Agées Enfance Famille Personnes en insertion Personnes en situation de handicap	Toutes activités physiques et sportives
Communauté de Communes Millau Grands Causses		
Rodez Agglomération		
Communauté de communes de Conques Marcillac		

Porteurs de projets éligibles : associations à vocation sportive (clubs) ou sociale, établissements publics et collectivités

Les critères départementaux de sélection des projets

- **co-construction** et conduite du projet entre acteurs du secteur social et du monde sportif,
- un projet centré sur la pratique sportive,
- un projet privilégiant un fonctionnement de groupe / un projet pour un groupe d'individus,
- une mixité de publics pourra être favorisée au moment opportun,
- un projet favorisant le vivre ensemble sur un territoire,
- les financements hors Conseil départemental, dont une part d'autofinancement et une part de financement de collectivité(s) locale(s) du territoire retenu, devront représenter au minimum 50%.

Au moins un projet sera retenu par territoire.

Modalités de financement

Les projets retenus seront financés dans le cadre de l'enveloppe fermée de 50 000 € votée au budget 2018 par l'Assemblée Départementale.

Le financement par le Département demeurera ponctuel, non pérenne et non reconductible.

Dossier de candidature

Un dossier de candidature dédié à l'appel à projets sport et lien social est téléchargeable sur le site aveyron.fr

Il devra être adressé au plus tard le lundi 15 octobre à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Pôle des Solidarités Départementales

4, rue Paraire

12 000 RODEZ

Pour tout renseignement, vous êtes invités à contacter :

Pôle des Solidarités Départementales : Pascale Richard, responsable de territoire d'action sociale : pascale.richard@aveyron.fr // 05.65.73. 67.19

Service sport : Laurent Duclos, conseiller technique : laurent.duclos@aveyron.fr // 05.65.75.82.66